



CH LAVAUR



Lavaur, le 09/07/2011

ALLONGEMENT DE LA DUREE DE COTISATION RETRAITE : ON NE PEUT PLUS CONTINUER AINSI !

A peine la mauvaise réforme de 2010 entrée en vigueur, plusieurs articles de presse annoncent que le gouvernement s'apprêterait, en se retranchant derrière un « avis technique » du COR purement formel, à allonger de nouveau d'un trimestre la durée de cotisations requise pour l'obtention du taux plein.

Celle-ci passerait de 165 à 166 trimestres pour la génération 1955.

La CGT mobilisée !

Pour la CGT, Eric Aubin a déclaré. " Ça fait beaucoup trop et les salariés vont devoir travailler plus longtemps alors qu'on a une situation de l'emploi qui est catastrophique, un chômage des seniors qui augmente de près de 15% en une année", "Les salariés ne seront pas au travail à l'âge de la retraite donc ils auront une baisse du niveau de leurs pensions considérable".

Rappelons que la CGT avait dénoncé et combattu en 2003 l'allongement de la durée de cotisations, mesure phare de la loi Fillon.

Elle avait également dénoncé le caractère technocratique de cette disposition qui repose sur un obscur calcul à partir de l'évolution de l'espérance de vie.

L'opposition vigoureuse de la CGT qui demeure, tient au fait que cette mesure pénalise notamment les salariés ayant effectué des carrières courtes et/ou ceux qui ont travaillé à temps partiel. Sont concernées au premier chef les femmes et tous ceux qui ont été affectés par la montée du chômage et de la précarité.

Bien entendu, ce nouvel allongement renforcerait encore cette injustice, les générations qui arrivent maintenant à l'âge de la retraite ayant été concernées par la dégradation de la situation de l'emploi apparue dans les années 70, ainsi que par une entrée plus tardive dans la vie active du fait d'études plus longues.

Ce nouvel allongement serait d'autant plus insupportable que l'application de la loi de 2010 commence à produire ses effets dévastateurs, en particulier sur les salariés déjà touchés par le chômage et qui se voient privés de l'AER (allocation équivalent retraite) et donc condamnés à survivre avec les seuls minima sociaux.

Cette mesure n'a même plus sa justification initiale, à savoir un maintien du rapport entre temps d'activité et temps de retraite, puisque c'est maintenant le report de l'âge qui va jouer cette fonction.

A l'évidence, le véritable objectif de l'allongement reste une baisse généralisée des pensions de retraites. La nécessité d'une autre réforme des retraites, portée par la CGT, condamne par avance un nouvel allongement de la durée de cotisations.

Une telle décision ne manquerait pas de provoquer un mouvement d'ampleur. Comme elle l'a déjà annoncé la CGT, la bataille des retraites n'est pas terminée



CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 Mail : cgt.chlavaur@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavaur.fr